

Affaire suivie par
Mme Stéphanie CORDIER,
Mme Céline DENOUEAUX
Infirmières scolaires

Téléphone
01 34 97 92 10
Télécopie
01 34 97 92 15

Adresse postale
Lycée polyvalent
Camille Claudé
20 rue de la Lyre
78711 Mantes-la-Ville

Site du lycée
[http://www.lyc-metiers-
mantes.ac-versailles.fr/](http://www.lyc-metiers-mantes.ac-versailles.fr/)

Obligations vaccinales année scolaire 2022/2023

Madame, Monsieur,

Pour être inscrits dans une école, les élèves doivent obligatoirement être vaccinés contre
la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (souvent associés à la coqueluche).

La vaccination contre **la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et l'hépatite B** est vivement recommandée.

Les vaccinations, et dans certains cas les rappels, sont vérifiés régulièrement tout au long de la scolarité. **Soyez vigilants sur les dates de rappel.** Pour être sûrs de ne rien oublier, consultez le calendrier des vaccinations sur le site service-public.fr.
En cas de non-vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigible.

Dans le cadre de sa (votre) formation professionnelle, votre enfant (vous) devra(ez) effectuer des périodes de formation en milieu professionnel.

A ce titre, votre médecin traitant devra établir un certificat médical précisant le (votre) statut immunitaire conformément aux textes relatifs à la formation suivie.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- **Certains vaccins sont obligatoires et seront exigés par certains lieux de stage**, pour les formations professionnelles de la filière « Services aux personnes » : **baccalauréat professionnel ASSP, CAP accompagnant éducatif petite enfance**. Vous devrez fournir des preuves d'immunisation contre l'hépatite B.
- En cas de non vaccination, la poursuite d'études dans certaines filières pourra être compromise
- En cas de contre-indication médicale à une(des) vaccinations, l'avis du médecin scolaire sera requis.

Vous remerciant par avance,

L'équipe de direction et de santé.